

N° 91 mai 2024

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée



Prochain rendez-vous

Réunion-débat sur la Laïcité

et le financement public de l'enseignement privé

avec Benoît Schneckenburger,
secrétaire général adjoint de la FNLP

Samedi 29 juin à 14h à Marcoussis

Maison des Associations (à côté de la Médiathèque)

suivie de l'Assemblée Générale ouverte

des adhérents de la Fédération de l'Essonne de Libre Pensée et ses invités
pour préparer le Comité Général de la FNLP de septembre 2024

(formulaire d'inscription en page 16)

Le mot de Louis Couturier *Président d'honneur*

Rendez-vous le 29 juin à Marcoussis avec Benoît Schneckenburger

Comme vous, chères lectrices, chers lecteurs, je suis à la recherche et toujours en recherche : libres penseurs = free thinkers = chercheurs de vérité !

Ce numéro de La Raison 91 se veut un outil pour la réflexion et pour l'action, comme les numéros précédents qui sont maintenant numérisés et consultables aux Archives départementales à Chamarande. Il contient notre bilan de la réunion débat contradictoire du 5 avril à l'université d'Orsay sur Dieu et la Science. Une première manifestation du Cercle Rationaliste à Paris-Saclay. Baptême du feu réussi. Les néo-obscurantistes Bonnassies et Staune ont pu librement présenter leur version du « concordisme », un concordisme créationniste teinté d'un vernis scientifique tandis que Jean-Sébastien Pierre et les rationalistes (majoritaires dans le public) ont pu réfuter leurs nombreuses impostures.

Il va de soi que la FNLP et la LP 91 seront parties prenantes des prochaines initiatives contre le concordisme, même relooké, car ce néo-concordisme reste vivace. Pour celles et ceux qui considèrent ce type de débat est désuet, voire superflu, je me permets de faire observer que l'instrumentalisation des religions ne vaut pas que dans l'Amérique trumpiste et évangéliste, dans l'Inde de Modi, dans la Turquie d'Erdogan, dans la Russie de Poutine ou dans l'Israël de Netanyahou... puisqu'elle gagne la France *via* ses VRP et les médias contrôlés par Bolloré... Il est vital de ne pas leur laisser le champ libre pour diviser les rangs laïques.

Le 26 mai, au cimetière de La Ferté-Alais, nous honorerons Maxime Lisbonne, combattant de la Liberté pendant la Commune de Paris en 1871, en stigmatisant toutes les atteintes actuelles aux libertés d'expression et de manifestation imposées aujourd'hui par Macron-Attal-Darmanin (des futurs Thiers ?).

J'attire également votre attention sur la prochaine échéance du samedi 29 juin à Marcoussis avec la Conférence de Benoît Schneckenburger, agrégé et docteur en philosophie, secrétaire général adjoint de la FNLP. Cette conférence portera sur la Laïcité et le financement public de l'enseignement privé, sur la défense de la loi de 1905. À ce sujet, a FNLP a soumis à toutes les organisations laïques une proposition de plan de sortie de la loi Debré pour le retour de tous les fonds publics à l'école publique.

Le Bureau de la LP 91 a fait preuve de perspicacité en prévoyant cette réunion qui tombe à pic pour nous aider à y voir clair après la publication du rapport parlementaire sur l'utilisation des fonds publics par les établissements privés sous contrat (voir pages 6 et 7) ou sur les affaires Stanislas et Averroès...

Enfin, je vous invite à lire et à faire lire ces publications récentes disponibles à la LP 91 :

- « Marc Blondel, syndicaliste, libre penseur, militant anticolonialiste, franc-maçon au Grand Orient de France » (mars 2024)
- « La Libre Pensée dans la Résistance » (avril 2024)
- « Maintenir l'Ordre, brider les Libertés d'hier et d'aujourd'hui » de Dominique Goussot (collection Arguments, février 2024)
- « Intelligence du matérialisme » de Benoît Schneckenburger, préface de JL Mélenchon
- « Mémoires d'une féministe intégrale » de Madeleine Pelletier (édité par Christine Brard)

Amies et amis penseurs libres et rationalistes, vous pouvez compter sur la LP 91, toujours prête à agir pour les « fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée », pour la défense de la liberté de conscience et des libertés démocratiques, pour la Paix et contre la guerre où qu'elle soit.

Louis Couturier, le 2 mai 2024

Sommaire

Page 2	Le mot de Louis Couturier, président d'honneur
Page 3	Débat contradictoire du 5 avril à l'université Paris-Saclay
Pages 4 & 5	Les réactions après ce débat de Patrick Boumier, président du Cercle Rationaliste
Pages 6 & 7	Rapport parlementaire sur l'utilisation des fonds publics par les établissements privés sous contrat - <i>L'Idée Libre</i> n° 344, mars 2024 (présentation)
Page 8	Regard nouveau sur la loi Stasi de 2004 (Tribune parue dans <i>Le Monde</i>)
Page 9	Ainsi va l'Essonne par Françoise Rousseau, complément de Michel Galin (article <i>Médiapart</i>)
Page 10	Discours de Christophe Bitaud pour la FNLP le 1 ^{er} mai au Mur des Fédérés
Page 11	Hommage aux libres penseurs résistants le 12 avril au Panthéon
Page 12	Ouvrages de la LP : <i>Marc Blondel, le rebelle</i> – <i>Les Résistants libres penseurs</i> – Arguments n° 25
Page 13	Note de lecture : <i>Le Piloni au Moyen Âge</i> d'Isabelle d'Artagnan
Pages 14 & 15	Notes de lecture à propos du Chevalier de La Barre par Françoise Rousseau
Page 16	Trésorerie – adhésion – abonnement

N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur

Succès de la réunion débat « la Science, nouvelle alliée de Dieu ? »

Vendredi soir 5 avril dans un amphi de l'université Paris-Saclay, plus de 70 personnes ont assisté au débat contradictoire opposant Olivier Bonnassies, co-auteur avec Michel-Yves Bolloré du livre « Dieu, la Science, les Preuves », et Jean-Sébastien Pierre, professeur émérite à l'université de Rennes, biologiste, président de la Libre Pensée. Dans le public, des croyants partisans de M. Bonnassies, des libres penseurs, des rationalistes, des universitaires scientifiques...

Après les exposés de chacun des orateurs, s'en est suivi un débat animé et passionné avec la salle où les thèses de M. Bonnassies ont été sérieusement malmenées. En tout état de cause, les prétendues preuves de l'existence de Dieu n'ont convaincu personne (parmi les non croyants). La science n'a pas pour finalité de prouver l'existence de Dieu, tout comme de sa non-existence. On peut être scienti-

fique et croyant, cela relève de la foi et non d'une réalité tangible. Par ailleurs, le débat a fait apparaître de nombreuses inexactitudes et contradictions dans la thèse défendue par M. Bonnassies et M. Bolloré (voir article de Patrick Boumier pages suivantes).

Pour en savoir plus, lisez l'article de Jean-Sébastien Pierre dans le dernier numéro de *L'Idée Libre*, revue de la Libre Pensée, dont le dossier porte sur « Science, Politique et Religions ». Pour s'en procurer, écrire à la LP 91.

À la fin de la réunion, le [Cercle rationaliste à l'université de Saclay](#) a enregistré plusieurs adhésions. D'autres conférences devraient être prochainement organisées sur le thème de « Science et Foi » en réponse à la prétention des Jésuites du Centre Teilhard de Chardin, implanté sur le campus, de vouloir les réconcilier...



Qu'est-ce que la Science ?

Par Patrick Boumier

La Science, ou du moins, la méthode scientifique, repose sur un va et vient entre travaux théoriques, modélisations, expériences instrumentales et analyse des observations. La chronologie entre ces étapes n'est pas unique : tantôt, l'observation de phénomènes précède les explications théoriques, tantôt, les prédictions théoriques sont confirmées ou infirmées a posteriori par l'expérience instrumentale. L'exemple le plus frappant est sans doute la détection d'ondes gravitationnelles en 2015, alors que leur existence fut prédite par A. Einstein... 100 ans plus tôt ! L'histoire de Fred Hoyle, astrophysicien, qu'O. Bonnassies utilise pour nous convaincre du dessein intelligent (le réglage fin de l'univers), peut se résumer ainsi : F. Hoyle part de l'observation que la vie que nous connaissons est carbonée ; si nous existons, c'est donc que les atomes de carbone sont créés quelque part dans l'univers, et en l'occurrence, au sein des étoiles, *via* les réactions de fusion nucléaire. Nous sommes alors au début des années 1950, où les scénarii proposés pour la production massive de carbone rencontraient des écueils sérieux, comme notamment la lenteur du processus. Le génie de F. Hoyle fut de proposer, avec une certitude digne de celle d'une prédiction, l'existence d'un état excité particulier de l'atome de carbone, solution imparable, selon lui, pour que l'Homme pût exister. L'énergie très précise de cet état du carbone, était inconnue des plus grands physiciens nucléaires de l'époque, et c'est l'insistance de F. Hoyle qui a conduit W. Fowler et E. Salpeter à persévérer pour observer un tel atome, malgré leur refus initial de croire à cette prédiction théorique « anthropique ». Pour moi, il s'agit là d'un merveilleux succès de la méthode scientifique appliquée à la nucléosynthèse stellaire. De là à en déduire que cet état précis d'énergie est indépendant de toutes les autres grandeurs fondamentales et qu'il a été réglé finement de façon intelligente... Peut-être faut-il pour cela un état excité très particulier du cerveau !

La Science, nouvelle alliée de Dieu ???

Par Patrick Boumier

Retour sur la conférence contradictoire organisée à l'Université Paris-Saclay, par la LP91 et avec le concours du Cercle Rationaliste à l'Université Paris-Saclay, entre Olivier Bonnassies, co-auteur de l'ouvrage « Dieu, la science, les preuves » et Jean-Sébastien Pierre, président de la Libre Pensée.

Ce 5 avril 2024 marquera le premier acte de terrain du Cercle Rationaliste à l'Université Paris-Saclay, avec une présence de « marque », celle de Jean Staune, fondateur de ladite Université Interdisciplinaire de Paris, qui confirme, selon moi, l'ampleur de la charge prosélytique ciblant le milieu scientifique.

J'avoue avoir été surpris par la densité des impostures intellectuelles d'O. Bonnassies (OB), entre les manipulations des résultats scientifiques, les affirmations invérifiables, les contre-vérités et autres procédés méthodologiques aux antipodes de la Science. Je vais me concentrer sur quelques-unes de ces impostures, afin de résumer les leçons que je tire de cette soirée.

Très vite, OB parle de multiples réactions à la publication de leur livre, en affirmant qu'aucune d'elle ne constituait une critique forte... C'est son point de vue, laissons-le-lui. Le livre est présenté comme une enquête destinée à répondre à la question « est-ce que le monde matériel se suffit ? ». Ambitieux, certes, mais on voit déjà poindre l'arbitraire derrière la signification subjective attribuée au verbe « se suffire ». Mais en guise de plaidoirie d'une approche objective, OB confesse sans sourciller avoir utilisé un angle, celui de la rationalité. L'enquête s'est portée sur différents domaines de natures différentes, révélant un faisceau de preuves variées de l'existence de Dieu, dont, par exemple, le fait que les galaxies sont semblables partout dans l'univers, nonobstant leur diversité.

Le raisonnement dit « scientifique » est le suivant, en résumé : 1) la thermodynamique a prouvé que le temps a eu un début, rien que cela ! Les étoiles ont bien un début... On enfonce le clou en le disant d'une autre manière, au cas où nous aurions mal compris : le temps infini dans le passé est impossible. 2) Einstein a montré que le temps, l'espace et la matière étaient liés. Certes... 3) L'évolution de l'univers vers la formation des étoiles et, *in fine*, vers l'apparition de la vie, n'aurait pas été possible sans les valeurs extrêmement précises de certaines constantes physiques. C'est comme si l'univers faisait l'objet d'un réglage fin (« fine tuning »). 4) En ajoutant, au passage, le postulat que « Le néant absolu ne peut déboucher sur rien », la seule solution qui tienne la route est l'intervention d'une intelligence supérieure. Et hop, le tour est joué ! Dieu existe, auteur du dessein intelligent (« Intelligent design »), et **il échappe à la matière, au temps et à l'espace !** Il semble impossible mettre une barre d'incertitude et un niveau de confiance sur les propriétés d'un tel « objet », à commencer par son existence, mais qu'à cela ne tienne, OB et ses collaborateurs in-

voquent des probabilités d'un niveau pas plus réaliste que le reste. La carte du fond diffus cosmologique qui montre le rayonnement dit fossile arrosant tout l'univers depuis l'âge de 380 000 ans après le « big bang », est brandie comme un élément essentiel de la démonstration, du fait de la distribution très précise des hétérogénéités responsables de la formation ultérieure des galaxies. OB n'hésite pas à affirmer que l'existence même de ce rayonnement « à $\sim 3^\circ$ K » est très perturbante pour les athées ! Je dois être sourd puisque je n'ai jamais entendu d'athées se plaindre à ce sujet et encore moins remettre en cause les découvertes scientifiques et/ou leur athéisme.

La réponse de Jean-Sébastien Pierre (JSP) commença par une petite dose d'humilité, en rappelant le rapport des volumes de la Terre et de l'Univers... Il a ensuite insisté sur plusieurs points bien connus des adhérents de la LP et des lecteurs des publications de la LP. La question des probabilités est cruciale tellement on peut leur faire dire ce qu'on veut. JSP a notamment insisté sur le fait que nous devons utiliser des probabilités conditionnelles, c'est dire faire les calculs en prenant en compte des conditions déjà établies. En d'autres mots, il faut être très clair sur les hypothèses utilisées, comme la loi de distribution statistique présupposée des « événements possibles », sur l'univers dans lequel interviennent des événements, et sur les conditions d'applicabilité de l'algorithme utilisé. À défaut, tout parallèle avec les tirages aléatoires du type loterie nationale, n'est qu'une simple imposture intellectuelle. J'ajouterai l'importance du nombre et du choix des paramètres libres, sans oublier de spécifier les hypothèses effectuées sur l'interdépendance des paramètres entre eux. Ce point est abordé par les astrophysiciennes S. Collin-Zahn et T. Encrenaz dans leur article « Dieu et la Science, un vain débat » paru dans *L'Astronomie* (Vol. 136|158|40-43). Elles montrent que le simple fait de faire varier 2 grandeurs de façon conjointe dans nos modèles, permet d'aboutir à un espace de solutions « anthropiquement permises » beaucoup plus vaste que celui auquel aboutissent les hypothèses castratrices de OB et de ses confrères/consœurs.

Dans les postulats énoncés qui m'ont fait réagir ce 5 avril, il y a ce sophisme en apparence matérialiste, que j'ai cité précédemment : « Le néant absolu ne peut déboucher sur rien ». Une fois qu'on a dit ça, on est bien avancé ! Quelle information peut bien apporter cette affirmation ? Elle ne sert qu'à donner une illusion supplémentaire d'un raisonnement guidé par la logique, par le rationnel. Dès lors que l'on creuse un peu, les questions se posent de définir précisément les termes « néant », « absolu » et « rien ». Et ensuite, rappelons que la théorie du « big bang » conduit à une singularité de l'espace-temps qui n'implique absolument pas l'existence d'un début temporel, donc encore moins la préexistence d'un « néant absolu »...

Quelques caractéristiques de la stratégie

Une soi-disant caution scientifique

Aux objections de JSP suivies par celles de la salle, OB brandit la carte de la caution scientifique, s'étonnant de nous voir refuser le débat, au contraire de nombre de prix Nobel prestigieux, convaincus scientifiquement du fait de leurs extrêmes sagesse et intelligence, de la pertinence du débat quand ce ne fut pas d'une intervention divine pour régler finement l'évolution de l'Univers : « **vous êtes en contradiction avec tous les Nobel (athées) pour qui la cause de l'Univers est un débat** ». OB a insisté sur l'histoire particulière de F. Hoyle qui aurait fini par se convaincre du dessein intelligent, suite à la confirmation observationnelle de sa prédiction théorique de l'existence d'un état excité de l'atome de carbone (voir encadré).

Le renversement de la preuve

OB affirme des choses en expliquant qu'elles sont prouvées de façon rationnelle. Il nous demande de lui prouver le contraire, sans quoi, c'est lui qui a raison. Le pompon me semble être le fait de dire que **Dieu n'est ni matériel, ni temporel, ni spatial (ci-après, nmntns)**. Comment, dans ces conditions, observer Dieu, puisque nos observations se fondent toutes, sans exception, sur une interaction avec de l'énergie/matière, sur un laps de temps donné, réalisée dans notre espace, dans notre univers ? C'est d'ailleurs une des questions que j'ai posée à OB, sans réponse de sa part. Je pense maintenant, que j'aurais même dû répliquer à son accusation de refus du débat, de la façon suivante : Mr Bonnassies, vous avez fait une démonstration remarquable du fait que la Science et Dieu sont deux univers différents, puisque que Dieu est nmntns, donc inobservable, alors que la Science n'existe pas sans observations !

... et l'émotion du spectaculaire

Pour mieux marquer les esprits sur le caractère absolument improbable de l'univers sans une intervention divine, une des probabilités extrêmement faibles est présentée de façon « spectaculaire » avec une succession de zéros sur une demi-page... Cela ne change évidemment rien à la pertinence du calcul de cette probabilité. Il s'agit uniquement d'une figure de style destinée à susciter l'étonnement des auditeurs, afin de détourner leur attention de la méthode scientifique et ainsi, biaiser leur interprétation.

Un culot remarquable : la révision de l'histoire !

J'avoue avoir été estomaqué par des affirmations que je n'aurais jamais imaginées, dont celle à qui j'attribuerai la palme d'or, ou plutôt, la couronne d'épines d'or : « la Science est née du christianisme ! » (ou peut-être fut-ce « dans le » à la place de « du »...). Et plus précisément : « l'Esprit Saint nous donne le progrès ! ». Aucun intérêt à commenter, tellement c'est grotesque. Je n'ai cependant pas résisté à dire à OB que son affirmation était une insulte à toute l'Humani-

té, au moins à toutes celles et ceux qui ont vécu avant le christianisme. A la rigueur, pourrions-nous discuter d'une autre affirmation d'OB : « Il n'y avait pas d'athées dans l'Antiquité ! ». Je me suis demandé ce qu'il se cachait derrière cette affirmation. Quel intérêt de dire cela ? Eh bien, je ne sais plus si cela a été évoqué le 5 avril, mais je me dis que c'est certainement en lien avec le concept du grand retournement. En effet, ce schéma extraordinaire, une frise du temps affublé d'un axe vertical inversement proportionnel au matérialisme, donc fondé sur aucune donnée observationnelle (voir la figure p. 46 de l'article de Pierre-Yves Modicom, L'idée Libre n° 344), tente d'illustrer le fait que les progrès scientifiques aboutiront à la réunion (fusion ?) de la science et de la croyance. Le message délivré serait le suivant : 5 siècles de découvertes scientifiques à l'origine de la croissance puis du déclin du matérialisme. Le déclin du matérialisme m'aurait donc échappé ? Et, il serait dû aux découvertes scientifiques du xx^e siècle ? Mazette ! Ma doué benniget ! À noter dans les découvertes scientifiques : l'effondrement du bloc dit « marxiste soviétique » (1989), et bien-sûr, le principe anthropique et le réglage fin. En extrapolant ce schéma, doit-on en déduire que, s'il n'y avait pas d'athées dans les temps reculés, alors il y en aura de moins en moins avec le temps, CQFD...

En guise de conclusion, dans le débat de ce 5 avril, OB nous invite à bien observer les choses et à en tirer les conséquences. Oublions l'observation de Dieu lui-même, du fait de sa transcendance nmntns, et puis, comme répondait ma maman à mes questions (im)pertinentes, « les voies de Dieu sont impénétrables... ». Par contre, ce qui est bien observable est toute la barbarie à l'œuvre sur notre planète, ce qui ne plaide pas vraiment en faveur d'un réglage fin. Ou alors, la finalité recherchée m'échappe. Au cours de la discussion, OB a avoué que, selon lui, la vie n'aurait pas de sens si tout s'arrêtait dans quelques centaines de milliers d'années. Sa croyance donne donc un sens à sa vie, et cela, nous devons le respecter ; il n'y a aucun souci sur ce point. De même, OB doit respecter le choix des autres, et en particulier celui exprimé par une participante qui a dit en substance : « au lieu de discuter d'un réglage fin de nature divine, essayons plutôt de nous organiser au niveau politique pour changer les choses concrètement ! ». Au lieu de cela, OB a préféré brandir une revue qui arborait comme titre « 1000 raisons de croire », en donnant comme exemples le nombre des apparitions recensées de la Vierge Marie. Oubliée, la caution scientifique ! « Les masques tombent » a-t-on pu entendre dans la salle. Comme je le laissais entendre au début, il ne faut pas sous-estimer la volonté politique de cette charge prosélytique dans le monde universitaire et scientifique. Le Centre Teilhard de Chardin installé sur le Plateau de Saclay doit être considéré comme un bataillon de cette charge. Avec le Cercle Rationaliste à l'Université Paris-Saclay, nous interviendrons où nous le jugerons nécessaire, afin de démêler le vrai du faux, dussions-nous réitérer des dialogues de sourds.

À Orsay, le 15 avril 2024.

Enseignement privé : le rapport accablant du député LFI Paul Vannier

Enseignement privé sous contrat et financement public : chronique d'un désastre pour l'éducation. Le rapport du député Paul Vannier et de son corapporteur Christopher Weissberg est sorti jeudi 4 avril, après 6 mois de travail. Un rapport de 178 pages qui met en lumière les rouages d'un « système hors de contrôle » selon les mots de Paul Vannier. Un système pour le moins opaque, puisque les montants de la dépense publique consacrée à ces établissements ne sont même pas connus précisément. 10, 11, 12 milliards d'euros ? Impossible à l'heure actuelle de le savoir. Une chose est sûre : cet argent public sert souvent à entretenir des pratiques loin d'être conformes aux principes de la République et à alimenter le séparatisme scolaire.

Plusieurs scandales, au premier rang desquels le lycée Stanislas (homophobie, culture du viol, irrespect de la liberté de conscience des élèves), ont récemment mis en lumière différents abus, dans un paysage de 7 500 établissements privés sous contrat, à 96 % catholiques. Beaucoup de parents d'élèves et de professeurs dénoncent ces pratiques ; et de plus en plus de responsables politiques et d'associations estiment qu'il y a urgence à agir. « *Il est temps, après 40 ans d'omerta* », confirme Paul Vannier.

Des établissements privés hors de contrôles financiers

L'école privée est en roue libre : aucun des mécanismes de contrôle ne fonctionne correctement. C'est ce qu'il faut retenir du rapport d'information parlementaire du député LFI. En juin dernier, la Cour des comptes écrivait déjà dans son rapport : « *Le contrôle financier des établissements privés sous contrat [...] n'est pas mis en œuvre ; le contrôle pédagogique [...] est exercé de manière minimaliste ; le contrôle administratif n'est mobilisé que ponctuellement lorsqu'un problème est signalé* ». Un manque de contrôle systémique et global donc, sur lequel le rapport d'information tente de faire toute la lumière.

Aucune administration publique ne connaît le montant exact de la dépense publique consacrée aux établissements privés sous contrats. Et cette opacité est construite : certaines dépenses sont volontairement occultées du calcul, sous-estimées ou simplement non évaluées. Par exemple, les niches fiscales dont bénéficient les établissements privés recevant des dons. Ce sont *a minima* plusieurs centaines de millions d'euros qui échappent au calcul chaque année. Au total, le rapport Vannier estime le financement public de ces établissements à 10 à 12 milliards par an.

En commission, Paul Vannier détaille les raisons de cette opacité : « *Un haut fonctionnaire nous a*

décrit clairement la culture de l'évitement qui pousse les acteurs, par peur d'un procès en guerre scolaire, à l'auto-censure ». Un problème d'autant plus massif que les dépenses consacrées à l'enseignement privé montent en flèche. Par exemple, depuis 2016, Valérie Pécresse a augmenté de + de 450 % les dépenses d'investissements pour les établissements privés sous contrat en Île-de-France. Le rapport souligne la nécessité de « *lever le tabou immédiatement sur ces dépenses* ».

Pour clarifier le système et aller vers davantage de transparence, le rapport recommande l'élaboration d'un jaune budgétaire (une annexe budgétaire des lois de finance retraçant l'ensemble des dépenses pour ce sujet) et l'interdiction des subventions permettant de financer sur fonds publics du patrimoine privé.

Le rapport déplore aussi la facilité avec laquelle les détournements de fonds public sont rendus possibles par un manque de contrôle : la fausse déclaration d'heures d'enseignement payées sur fonds publics ou le détournement de fonds communales pour des mesures interdites. De même, les contrats d'associations entre l'État et l'établissement sont parfois introuvables : ils ont disparu pour 21 % des établissements privés, note le rapport. Ces manquements sont rendus possibles par une absence de contrôle a posteriori : les audits des établissements afin de vérifier le bon usage des deniers publics sont quasiment inexistantes. « *Au rythme actuel, il faudrait 1500 ans pour auditer tous les établissements privés sous contrat* », assène Paul Vannier lors de la présentation du rapport. Lui et son collègue rapporteur préconise de renforcer les moyens des Directions départementales des finances publiques (DDFIP) et d'élargir la possibilité d'engager les procédures de rupture de contrat.

L'enseignement privé, territoire perdu de la République ?

Les dérives des établissements d'enseignement privé sont bien connues de tous, abondamment documentées par l'Insoumission et autres médias. Le rapport de Paul Vannier n'a pas vocation à lister tous les abus et dérives de ces établissements, mais d'expliquer comment ceux-ci peuvent surgir aussi nombreux, et persister malgré la loi.

La mission d'information souligne un premier élément : le cadre de gestion entre les établissements privés et l'État s'établit en grande majorité en dehors de tout cadre légal. Un dialogue informel s'est mis en place *via* des réseaux d'établissements privés catholiques ; contrevenant ainsi frontalement aux lois de 1905 et de 1959. Le rapport dévoile comment le réseau des établissements catholiques intervient de façon considérable dans le processus

d'allocation des moyens publics. Si bien que Paul Vannier s'interroge : « Existe-t-il deux ministères de l'Éducation, celui de l'Éducation nationale et le secrétariat général à l'enseignement catholique en charge de l'école privé ? »

Cette situation permet une inégalité de traitement entre les grands établissements catholiques intégrés dans ces réseaux – moins soumis aux exigences légales – et ceux des petits réseaux laïcs, protestants, juifs ou musulmans. C'est surtout le cas pour le réseau des établissements musulmans ; le plus petit avec 1300 élèves pour 11 établissements. Ce sont les plus contrôlés du pays, avec des demandes de contractualisations sensiblement moins acceptées qu'ailleurs.

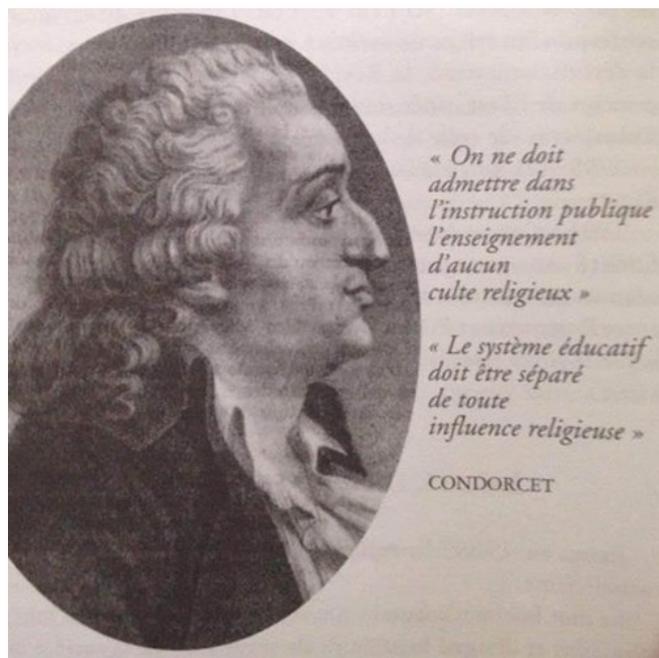
Paul Vannier souligne en ce sens un « deux poids deux mesures choquant » entre l'établissement privé musulman Averroès à Lille et celui de Stanislas à Paris. Alors que la gravité des griefs envers les deux établissements étaient comparables, le lycée Averroès, accueillant plus de 50 % d'élèves boursiers, a vu son contrat rompu tandis que Stanislas n'a jamais été mis en cause.

Pour mettre fin à un système déséquilibré, le rapport appelle à « revenir à un dialogue direct entre l'État et les établissements conforme à la loi Debré » – c'est-à-dire sans intermédiaires – et mettre fin aux dialogues de gestion entre l'État et les représentants de réseaux nommés par des autorités religieuses.

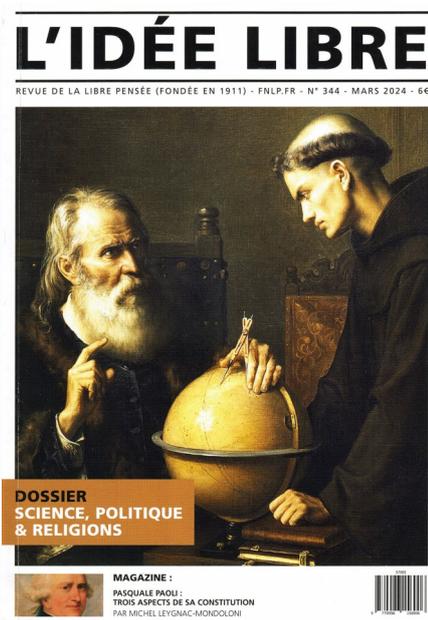
Le quatrième et dernier constat du rapport d'information est peut-être le plus important : le financement public des établissements privés sous contrat nourrit le processus de ségrégation scolaire et d'inégalités. Les écarts entre publics et privés sont désormais généralisés : l'enseignement privé

contribue à hauteur de 33 à 45 % à la ségrégation sociale totale entre les collèges, et scolarise 3 fois moins d'élèves boursiers que le public explique le rapport.

Pour le député Vannier, « l'aggravation de cette ségrégation socio-scolaire porte atteinte à la cohésion sociale et au principe d'égalité. Il convient de l'affronter de manière volontariste sous peine de voir se constituer définitivement un système à deux vitesses. » Le rapport s'accompagne de propositions en ce sens : mettre en place un contrat d'objectifs et de moyens avec chaque établissement privé et intégrer un mécanisme de malus diminuant les moyens accordés aux établissements d'enseignement privé contribuant à la ségrégation.



L'Idée Libre n° 344 de mars 2024



Dans ce numéro de La Raison 91, il est fait une large place au débat contradictoire du 5 avril à l'université Paris-Saclay à propos des prétendues « preuves scientifiques » de l'existence de Dieu (voir pages 3, 4 et 5).

Pour tous ceux qui ne sont pas abonnés ou déjà preneurs, nous conseillons vivement la lecture du dernier numéro de L'Idée Libre qui a pour dossier « Science, Politique et Religions » et, en particulier, la lecture de trois articles :

- « Science et Justice » d'Alain Blanchard
- « À propos de Dieu, la Science, les Preuves » de Pierre-Yves Modicom
- « Le concordisme, un obscurantisme cauteleux » de Jean-Sébastien Pierre

Ces trois articles sont particulièrement d'actualité au moment où le budget de la Recherche est amputé de 904 millions d'euros !

Regard nouveau sur la loi Stasi de 2004
« L'interdiction des signes religieux ostentatoires à l'école contredit la laïcité »
Par Jean-Fabien Spitz Professeur émérite de philosophie politique
à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne

Ce principe consiste non pas à rendre les croyances invisibles, mais à faire vivre ensemble des individus différents, qui le disent, qui le laissent voir, mais qui l'acceptent au nom de la liberté de conscience, explique le philosophe Jean-Fabien Spitz, dans une tribune au « Monde » du 7 avril.

La multiplication des incidents liés à l'application de la loi de 2004 interdisant les signes religieux ostentatoires à l'école doit être l'occasion de rétablir quelques vérités dans un débat qui dérive vers le mensonge et la falsification pure et simple.

Le principe de laïcité a un sens, qui est de proclamer la liberté de croyance et de culte. La loi de 1905 le dit sans ambages : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.* » Le moyen d'assurer cette liberté conférée aux individus, c'est la neutralité de l'État : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* »

Que l'on comprenne bien : la loi de 1905 affirme que l'État est neutre, qu'il ne prend pas parti entre les croyances, qu'il n'adopte ni ne reconnaît aucun culte comme officiel, cela dans le but que les individus puissent affirmer librement leurs croyances et les pratiquer dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à l'ordre public matériel, aux intérêts matériels des tiers, à leur liberté, à leur vie, à leurs propriétés

La loi de 2004 contredit ce principe de laïcité. Elle le nie en imposant à des élèves – dont certains sont majeurs – de ne pas faire état de leur croyance religieuse dans l'espace scolaire, partie de l'espace public qui doit pourtant appartenir à l'ensemble des citoyens. Car, sinon, que signifie le mot « public » ? Les atteintes à la laïcité ne sont pas le fait de ceux qui contestent la légitimité de cette loi, mais de ceux qui en exigent l'application et qui piétinent ainsi la liberté de conscience : porter un vêtement, quel qu'il soit, ne saurait en aucune manière porter atteinte aux intérêts matériels des tiers.

L'État est neutre

Parmi les propos mensongers véhiculés par les personnalités de tous bords qui soutiennent cette loi, trois sont particulièrement dommageables. Le premier prétend que la loi de 2004 se contente d'étendre le principe de neutralité aux individus dans l'espace public scolaire. Cela n'a aucun sens : l'État est neutre pour que les individus puissent ne pas l'être, pour qu'ils puissent manifester leur différence en matière religieuse. Lorsque les individus sont ainsi neutralisés, c'est-à-dire lorsqu'il leur est interdit de manifester leurs croyances, l'État a, par définition, cessé d'être neutre, car être neutre signifie adopter une attitude impartiale entre des partis différents.

Le deuxième invoque le vivre-ensemble en postulant qu'il n'est possible qu'entre des individus qui ne manifestent pas leurs différences. Rien n'est plus op-

posé au principe de laïcité, qui consiste, au contraire, à faire vivre ensemble des individus qui sont différents, qui le disent, qui le laissent voir, mais qui sont précisément appelés à accepter comme relevant de la liberté de conscience la manifestation de croyances différentes des leurs. La laïcité ne suppose pas de rendre les croyances invisibles, mais de leur permettre de coexister en mettant l'État et les autorités publiques hors de leur portée et en interdisant à ces mêmes autorités de s'associer à aucune d'entre elles pour discriminer les autres.

Le troisième mensonge porte sur le prétendu ordre public immatériel. On postule, au rebours de tout ce qu'implique la laïcité, que les membres du groupe majoritaire auraient le droit de circuler dans un espace public vierge de toute manifestation de croyances différentes de la leur parce que cette manifestation les choque ou les offusque. Et, en même temps, dans la contradiction la plus flagrante, on ne cesse de dire que le principe de laïcité est un principe de tolérance mutuelle. En ce sens, la notion d'ordre public immatériel nie l'idée même d'espace public, espace par définition ouvert à tous les individus dans leurs singularités.

Assez de mensonges sur la laïcité

En réponse à ces trois mensonges, il faut rappeler trois vérités. La première est que le prosélytisme est une composante légitime de la croyance religieuse. Tenter de convertir autrui aux croyances que l'on suppose posséder un caractère salvateur fait partie de la liberté de conscience.

La deuxième est que l'école ne peut pas être un sanctuaire tenu à l'abri de la diversité qui existe dans la société. Au contraire, c'est là que l'œuvre de socialisation doit apprendre aux enfants et aux adolescents qu'il existe dans la société des gens qui ont des croyances différentes des leurs, et c'est en apprenant ces différences qu'ils pourront les accepter comme faisant partie de la vie sociale ordinaire. Aujourd'hui, si l'école est le sanctuaire de quelque chose, c'est de la ségrégation sociale, et les gouvernants seraient bien inspirés de s'en préoccuper, au lieu de faire la chasse aux foulards et aux jupes longues.

Et enfin : les responsables politiques qui ne cessent de jeter de l'huile sur le feu devraient comprendre que cette discrimination par le vêtement, dont de nombreux témoignages attestent qu'elle se traduit par des brimades, par des humiliations, par des accusations sans preuve d'entrisme intégriste et par des abandons d'études, produit les effets inverses de ceux que l'on prétend rechercher.

Ainsi va l'Essonne

Ou comment donner de l'argent public à l'Église sans en avoir l'air...

Par Françoise Rousseau

L'église Saint Jacques-le-Majeur de Montgeron date de 1855 et dans ce cadre, l'État se doit d'en assurer la conservation (murs et couvert). Mais les vitraux, eux, datent de 1941... Alors, comment faire ? Pas la peine de se poser la question : ces vitraux, trop lourds, menacent de tomber...

Quel financement utiliser alors pour les remplacer ? Fort heureusement, l'État vient de créer un « fonds de soutien aux métiers d'art » doté d'un million d'euros pour 2024. Ce fonds a pour objet de soutenir et d'accompagner des projets visant à préserver et à transmettre les métiers et l'artisanat d'art dans les territoires français.

Nul ne peut en contester l'utilité et l'intérêt mais est-ce la vocation de ce fonds de verser 20 000 euros pour la restauration de ces vitraux ? D'autant que les travaux ont déjà commencé en septembre 2023, financés par la DRAC, la commune, le département, la région (donc des fonds publics) et par une souscription publique à hauteur de 20 000 euros...

Espérons que les artisans verriers y trouveront leur compte !

(sur les 15 premiers projets sélectionnés, 4 concernent des églises...)

Le département de l'Essonne fait la courte échelle aux religions

Par Michel Galin

Article paru dans Médiapart

Le conseil départemental (majorité de droite) a organisé un « dialogue interreligieux » le 15 janvier 2024, et ce en présence des services de la préfecture et de l'éducation nationale. On remarquera que les 56 % de concitoyens non croyants (selon un sondage IFOP de 2023) sont exclus, ce qui est en soi un souci, mais ce n'est pas le plus gênant.

Selon la loi de 1905, la République ne reconnaît aucun culte (article 2) ; cette initiative du département soutenu par des services de l'État contrevient ainsi au principe de laïcité de l'État. Que tel ou tel service ou institution comme le département rencontre épisodiquement des représentants des cultes pour régler un problème est une chose, qu'il promeuve et se mêle de discussions entre les religions en est une autre.

Mais plus grave, en conclusion de cette réunion cléricale, deux pistes d'action sont proposées.

Il est question de faire découvrir le patrimoine religieux aux jeunes essonnais comme s'il ne faisait pas partie du patrimoine historique. À titre d'exemple, j'ai accompagné une sortie scolaire à Dourdan quand j'étais en activité ; la collègue d'histoire avait un programme qui comprenait la visite de la ville, du château et de l'église, cette dernière conçue comme un monument historique.

Il prétend aussi mettre en place des modules dans les collèges et les lycées « pour évoquer paisiblement le fait religieux ». Les religions et les faits religieux sont abordés à différents moments en histoire le long de la scolarité, et selon la loi ce n'est pas le département qui définit le contenu et l'organisation des enseignements, mais l'État. Ensuite, on se demande qui interviendrait dans ses modules. La laïcité de l'école impose la neutralité aux enseignants et d'aborder scientifiquement tout phénomène, c'est-à-

dire sous ses aspects contradictoires.

Je ne suis pas certain que ce soit cela qui était dans l'esprit des représentants des religions réunis par le conseil départemental. Par ailleurs, le conseil départemental déborde largement de ses missions puisqu'en matière scolaire, il est responsable de l'accueil, l'entretien et la cantine des seuls collèges. (Pour la cantine d'ailleurs la suppression, dans tous les collèges de l'Essonne, d'un plat pour faire des économies est fortement contestée)

L'exécutif départemental de l'Essonne aurait bien besoin de suivre un module sur la laïcité de l'école et de l'État !

Michel GALIN, enseignant à la retraite, ancien responsable syndical départemental (91) et régional FSU



Dans le bulletin du Conseil départemental

Intervention de la Libre Pensée le 1^{er} mai au Mur des Fédérés (extraits)

Par Christophe Bitaud

Amis, Citoyens, Compagnons, Camarades, l'heure est à la résistance, contre les exploiters et les bellicistes, quels qu'ils soient. Aujourd'hui comme hier, nous ne pouvons accepter l'inacceptable, et l'inacceptable, c'est la guerre, encore et toujours, cette ignoble manifestation de la barbarie ! En Ukraine, à Gaza et partout dans le monde. Nous refusons les massacres et les génocides, car les massacres succèdent aux massacres, et à un génocide d'hier succède un génocide aujourd'hui.

Souvenons-nous que toutes les Guerres mondiales ont commencé en Europe. Et il faut être irresponsable comme Emmanuel Macron pour en appeler à la confrontation militaire en Ukraine. Il faut être irresponsable comme Emmanuel Macron pour déchaîner la violence policière contre tous ceux qui veulent défendre leurs droits à l'existence et leurs droits sociaux, quelle que soit la couleur de leur peau ou leur pays d'origine.

Aujourd'hui qu'en est-il de la liberté de penser, de conscience, d'association, de manifestation ? Par les lois liberticides « Sécurité globale » et « Séparatisme », on vous dicte votre conduite, ce que vous devez penser, dire et faire et on dénature la Laïcité en en faisant un instrument d'interdiction alors que c'est un dispositif juridique, démocratique et institutionnel qui permet la plus grande des libertés, celle de la conscience.

Quid de la liberté d'expression lorsqu'on interdit un meeting en défense du peuple palestinien à Lille, lorsqu'un militant syndicaliste est condamné à un an de prison avec sursis pour avoir rédigé un tract de soutien au peuple palestinien, lorsque Rima Hassan, militante franco-palestinienne qui, rappelons-le a été condamnée, dès le premier jour, les actions commises par le Hamas le 7 octobre en les qualifiant d'attaques terroristes et en insistant sur le fait qu'il était moralement inacceptable de se réjouir de morts de civils qu'ils soient palestiniens ou israéliens, est convoquée par la police pour « apologie du terrorisme », quand une députée insoumise est, elle aussi, convoquée par la police aux ordres, pour les mêmes raisons ? Sommes-nous toujours en démocratie ?

Nous, libres penseurs, ne confondons pas les juifs avec les colonisateurs sionistes, ni les musulmans avec les terroristes islamistes. Comment ne pas se remémorer avec émotion des paroles de cette si belle chanson de Barbara, *Perlimpinpin* :

« Car un enfant qui pleure,
Qu'il soit de n'importe où,
Est un enfant qui pleure,

Car un enfant qui meurt
Au bout de vos fusils
Est un enfant qui meurt.
Que c'est abominable d'avoir à choisir
Entre deux innocences !
Que c'est abominable d'avoir pour ennemis
Les rires de l'enfance ! »

Chacun sait que la répression, aussi féroce soit-elle, ne pourra rien empêcher durablement. Les Gardes prétoriennes n'ont jamais empêché les Empires de s'effondrer, même s'il a fallu parfois plus d'un Spartacus pour cela.

En 1944, commençait en France une révolution qui, si elle n'a pas pu renverser le système capitaliste, a arraché de profondes conquêtes. Après l'hiver revient toujours le printemps. « *Rendre la parole au peuple français* », c'est le combat actuel de la Libre Pensée pour l'élection d'une Constituante souveraine pour en finir avec les Institutions anti-démocratiques de la V^e République.

« *La pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression* » « *La liberté d'association, de réunion et de manifestation* » sont aujourd'hui gravement menacées par les lois « *Sécurité globale* » et « *Séparatisme* » de 2021 qui visent à imposer un carcan totalitaire à la société et à imposer une véritable idéologie d'État. C'est pourquoi la Libre Pensée ne cesse de réclamer leurs abrogations.

À nous de le mettre à nouveau en œuvre en rassemblant le plus largement possible pour faire triompher notre cause. Et n'oubliez pas que seul on va sans doute plus vite, mais qu'ensemble on va toujours plus loin. Résistons ! Et comme le clamait notre camarade Marc Blondel, « *Soyez Rebelles !* » Car la Révolte gronde encore et toujours.



Hommage aux Libres Penseurs Résistants le 12 avril devant le Panthéon

Près d'une centaine de Libres Penseurs, dont plusieurs membres de la LP 91, se sont réunis devant le Panthéon le 12 avril 2024 à 18 h pour honorer les leurs, des Libres Penseurs Résistants et notre regretté Président Marc Blondel.

La cérémonie a commencé par la lecture des noms des 190 Libres Penseurs Résistants, recensés à ce jour, par Carole Halbutier et Roland Timsit. Une chorale de la Libre Pensée a chanté la chanson *Le Partisan*, chanson reprise *a capella* par la centaine de participants.

Ensuite, Christian Eyschen – Secrétaire général de la Libre Pensée a prononcé un discours d'hommage, reliant la Résistance à *Soyez Rebelles !*, formule si chère à Marc Blondel, car la révolte gronde et il a fait le lien avec l'actualité en cours. Les participants ont alors scandé à la fin du discours de la

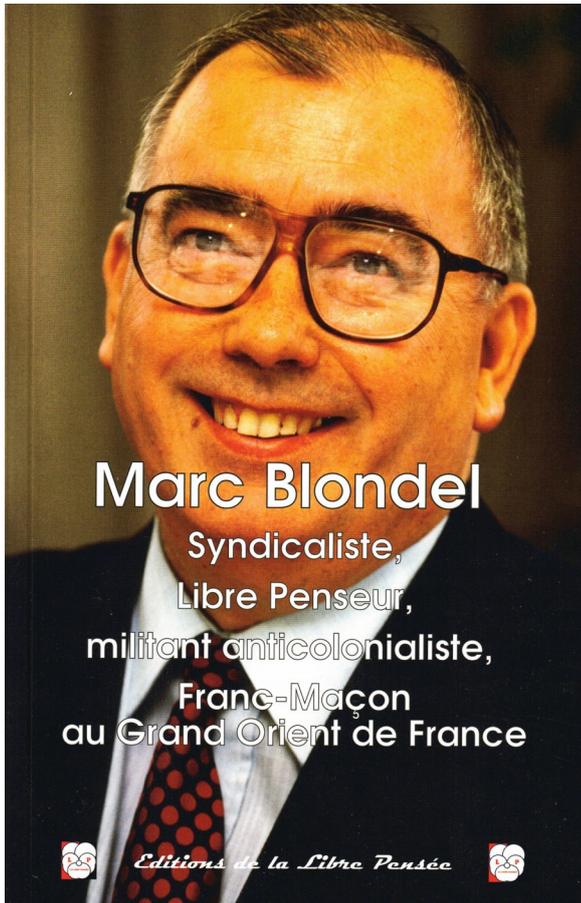
Libre Pensée : *Résistance ! Résistance !*

Puis les Libres Penseurs se sont réunis à leur siège national pour inaugurer la plaque posée en hommage aux Libres Penseurs Résistants. Une plaque est déjà apposée pour honorer Marc Blondel.

Xavier Hyvert, Président d'Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France a fait alors une allocution pour indiquer le sens symbolique de cette plaque posée au siège national de la Libre Pensée en présentant aussi toutes les activités de Solidarité entreprises, tant sur le plan national qu'international.

Les deux ouvrages sur *la Libre Pensée dans la Résistance* et *en hommage à Marc Blondel* ont été pris massivement par les participants. Puis un verre de l'Amitié a conclu ces deux cérémonies très fortes d'hommage rendu aux nôtres.





La Libre Pensée dans la Résistance



Ouvrage collectif animé par Christian Eyschen

Les Éditions  Libertaires



Arguments de la Libre Pensée n° 25

Bien connaître ses adversaires de leur passé à aujourd'hui, tel pourrait être le sous-titre de ce petit ouvrage très instructif.

Divisé en trois parties, il nous permet de comprendre comment on passe d'une simple idée de maintien de l'ordre, difficilement compatible avec la notion de liberté, à l'organisation progressive de la police française. Celle-ci évolue au gré des gouvernements vers une militarisation de plus en plus poussée coïncidant avec des atteintes plus prononcées aux libertés et aux droits fondamentaux.

L'héritage de la Milice (1943-1944) est aussi bien expliqué.

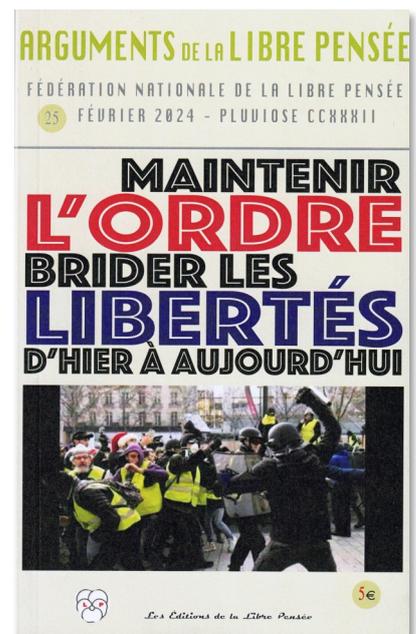
L'analyse des différentes mesures visant à faire évoluer les pratiques judiciaires est aussi capitale pour les justiciables que nous sommes tous ! Désengorger les tribunaux, accélérer la justice, arguments présentés comme une demande des citoyens, alors qu'il s'agit en fait de prétextes pour restreindre nos libertés.

Cela coûte moins cher que de former et de rétribuer en nombre suffisant des juges impartiaux, des éducateurs de rue, des assistantes sociales ou des enseignants, sachant que la grande majorité des infractions relève de la petite délinquance.

Ce qui me semble le plus important, en dehors de l'étude des diverses lois liberticides actuelles (loi Cazeneuve de 2017, loi sur l'état d'urgence sanitaire de 2020, loi Sécurité globale et loi Séparatisme de 2021), c'est le détricotage de deux institutions de la Ve République chargées de garantir nos libertés et de servir de garde-fous : le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'Etat qui sont de fait muselés et servent de paravent.

En conclusion, un numéro d'Arguments dense et passionnant qui éclaire le système policier et judiciaire actuel, fondé avant tout sur la répression. Raison de plus pour la FNLP de demander l'abrogation des Institutions de la V^e République.

Françoise Rousseau



Trois ouvrages à commander auprès de la LP 91, chez Françoise Rousseau
 Marc Blondel : 10,00 € - La Libre Pensée dans la Résistance : 14,00 € - Arguments n° 25 : 5,00 €

Note de lecture

Par Françoise Rousseau

Du Moyen Âge à aujourd'hui, qu'encourent les membres du Clergé en cas de faute grave ?

Dans son ouvrage « Le Pilon au Moyen Âge », Isabelle d'Artagnan décrit ce qu'il advient aux clercs criminels :

« Les juges ecclésiastiques préfèrent manier, avec une relative indulgence, des pénitences qui ne passent pas par les portes de l'institution : amende pécuniaire ou en cire, interdit, exceptionnellement excommunication. Quand le clerc s'est rendu coupable d'un scandale trop public pour être réglé par une pénitence secrète, il peut être soumis à l'amende honorable ou à la pénitence publique. Pour mériter la souillure de l'exposition, il faut que le clerc ayant tant démérité que la crédibilité de l'Église ne puisse être restaurée que par son exclusion spectaculaire. »

Qu'en est-il en 2024 ? Les choses ont-elles vraiment évolué ?

Prenons l'exemple des exactions sexuelles en France. Le rapport de la CIASE publié en 2021 a fait ce constat : 216 000 mineurs ont été victimes d'agressions sexuelles de la part de 2 900 à 3 200 prêtres de 1950 à 2020. Le nombre des victimes se monte à 330 000 si on ajoute les crimes commis par des laïcs exerçant pour l'Église.

Devant ce rapport effarant, l'Église se défend. Elle affirme, tout en les condamnant, qu'une très grande partie de ces crimes sont prescrits (20 à 30 ans selon les cas). Pour une fois, l'Église se situe dans le cadre judiciaire légal. Mais est-ce à dire que les autres vont aller au pénal ?

Un évêque ayant appris des faits d'agression sexuelle sous le sceau de la confession s'est bien gardé de prévenir les autorités judiciaires ou de police. Il s'est retranché derrière la primauté du secret de la confession (cf. Mgr Barbarant à Lyon). IL faudra toute la détermination des victimes de l'abbé Preynat pour que cet évêque soit jugé et condamné en première instance, puis relaxé en appel...

Quant à Preynat, après avoir été condamné à 5 ans de prison ferme sans mandat de dépôt pour 3 à 4 000 agressions, il a demandé un aménagement de peine pour problème de santé... En dehors de ce cas, combien d'autres coupables sont passés devant un tribunal pénal ? Combien d'autres condamnations ? Réponse : très peu...

L'Église a indiqué que ces accusés seraient jugés par le tribunal ecclésiastique au nom du « droit canon ». N'est-ce pas pour dissimuler la gravité

des faits, les cacher au grand public ?

Contrairement à ce que les « modernes de Vatican II » prétendent, l'Église n'a pas changé en profondeur. L'Église se considère toujours en dehors des lois, sauf la loi divine bien entendu !

Quand le Vatican conteste une décision du tribunal civil de Lorient... Mgr Ouellens, ancien préfet de la congrégation des évêques vient d'être condamné par ce tribunal pour « abus de droit » envers une religieuse qu'il a renvoyée de sa propre congrégation. Le tribunal a considéré ce renvoi « infamant et vexatoire » et a accordé 120 000 euros d'indemnités à la religieuse. Aussitôt, le Saint-Siège s'est insurgé contre cette condamnation en prétendant qu'il s'agissait « d'une violation des droits fondamentaux à la liberté de religion et à la liberté d'association des fidèles catholiques », car l'évêque en question était soi-disant protégé par une immunité diplomatique ! Nul doute qu'il y a là la volonté de faire pression sur le tribunal qui jugera en appel cette affaire. Encore une intrusion intolérable du Vatican dans une affaire judiciaire française !

La Libre Pensée nationale poursuit son combat : les prêtres pédophiles doivent être jugés par les institutions de l'État et l'Église doit (et peut) indemniser toutes les victimes à hauteur des préjudices subis.



Notes de lecture à propos du Chevalier de La Barre

Par Françoise Rousseau

« Le Chevalier de La Barre »

Auteur : Michel Zévaco. Préface : Bayon (pseudo)

Éditions : Paris Phébus Libretto 2008

Un petit mot sur la préface : très documentée, enthousiaste et enthousiasmante. Bayon se réjouit qu'enfin ce livre sorte des profondeurs des archives et soit imprimé, accessible à tous. Et il a raison !

Enfin édité sous sa forme actuelle en 2008, ce livre a d'abord été publié en feuilleton comme il y en avait tant au XIX^e et début du XX^e siècle. Les lecteurs ont pu suivre les actes du chevalier de La Barre entre le vendredi 9 avril 1899 et le dimanche 9 juillet de la même année dans « Le Journal du Peuple », journal qui n'est pas n'importe quoi ! Quotidien anarchiste dont le 1^{er} numéro est sorti le 6 février 1899 et le dernier (n° 299) le 3 décembre 1899 et dont le directeur n'est autre que Sébastien Faure, militant anarchiste, dreyfusard, pacifiste et athée !

Rien d'étonnant que Zévaco y publie ses premières pages romanesques car ce natif d'Ajaccio (né en 1860) se reconnaît lui aussi dans l'anarchisme. « Le Chevalier de La Barre » est donc sa première œuvre. Il y en aura d'autres plus célèbres comme « Les Pardaillan » mais attardons-nous sur celle-ci...

Le héros est tristement célèbre. Cependant, Michel Zévaco en fait un personnage un peu falot, du moins au début, jeune, téméraire, amoureux de Fleur de Mai, amour hélas partagé ! Car là réside l'intrigue principale du roman. Le Chevalier a un rival odieux et éconduit : l'abbé Gerfaut, abbé sinistre, prêt au pire pour obtenir ce qu'il veut. Comment Gerfaut va-t-il éliminer ce chevalier impétueux de l'horizon de Fleur de Mai ? Comment va-t-il pouvoir faire tomber la jeune fille dans son lit quitte à utiliser tous les moyens les plus odieux ? S'ensuivent des aventures rocambolesques à épisodes (n'oublions pas qu'il s'agit à l'origine de textes publiés en feuilleton).

Bien sûr, le personnage du Chevalier s'épaissit. Il devient plus mature, lutte pour protéger Fleur de Mai et surtout lutte pour son honneur puisque pour l'atteindre, Gerfaut l'accuse des pires motifs de sacrilèges. Gerfaut



veut la mort du Chevalier et il l'aura. Mais La Barre ne plie pas, n'avoue rien sous la torture et en meurt.

Malgré le peu d'intérêt littéraire de cette œuvre, elle dénonce :

- la toute puissance de l'Église qui use de tous les stratagèmes pour arriver à ses fins et enraciner un peu plus la religion à Abbeville avec l'aide de la puissance publique
- les mœurs très relâchées d'une bonne partie des religieux (nonce apostolique, moines, prêtres...)
- l'injustice royale, implacable, celle du bon vouloir du clergé et du Roi au nom de la puissance divine

Un personnage dit secondaire se dégage : Salvère, savant, docteur, guérisseur. Il est lui aussi chassé par un clergé ignorant, borné et dévoyé. Il se révèle être un descendant de Giulio Cesare Vanini : « Je suis le descendant de l'illustre et noble savant martyrisé à Toulouse, je suis le dernier descendant d'une famille persécutée de siècle en siècle par l'intolérance religieuse, traqué, persécuté moi-même. »

À quoi répondent les trois amis de La Barre présents : « Votre nom n'est pas seulement synonyme de martyr. Il signifie aussi humanité... et science... et lutte pour la liberté. »

Ainsi, Zévaco relie deux destinées également persécutées par le clergé et le Roi : Fleur de Mai, fille de S'avère, et le Chevalier de La Barre !

Bien sûr, on peut sourire en lisant ce livre qui est bien loin de la véritable histoire du Chevalier mais il permet tout de même de toucher de près toutes les formes d'injustices que Zévaco dénonce. Injustices au nom de Dieu, du clergé, du Roi, des nobles tout puissants, bref de la société d'Ancien Régime. Ceci dit, soyons francs, ce livre n'est quand même pas un chef d'œuvre ! Même Bayon dans sa préface le reconnaît. Mais il a peut-être le mérite de donner envie à d'autres de connaître la vérité !

« Que passe la justice du Roi »

Sous-titre : Vie, procès et supplice du Chevalier de La Barre

Auteur : Max Gallo. Éditions Robert Laffont 1987

Max Gallo développe une thèse : La Barre est la victime toute désignée parce la seule à être étrangère à Abbeville (étrangère, c'est-à-dire née dans la province de Ponthieu). Victime d'un complot ourdi par de petits notables non nobles et par le clergé contre la noblesse du cru. Les sources pour étayer

cette thèse sont aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale. Elles sont toutes citées en fin de livre.

L'affaire La Barre a trouvé un terrain propice à Abbeville « ville dominée par les habitudes et le traditionalisme, fermée sur elle-même, hostile aux

nouveautés ». Or en 1764, lorsque déburent les incidents sacrilèges, celui du non-respect de la procession à la Fête-Dieu, on est en plein développement des idées philosophiques (l'Encyclopédie, Diderot, Voltaire, Rousseau) et en même temps d'une brutale répression royale : Callas exécuté en 1762 pour sacrilège, Damiens en 1757 pour crime de lèse-majesté, les œuvres des philosophes condamnées, brûlées...

Abbeville et ses notables ont choisi : la répression contre quelques nobles qui fréquentent les salons parisiens et qui sont de plus en plus ouverts au niveau des idées (mais pas envers leurs paysans). Abbeville est aussi une ville prospère : les manufactures Van Robais bénéficient toujours des privilèges royaux octroyés par Louis XIV. Mais il y a quand même 4 000 pauvres, un cinquième de la population à qui on fait miroiter les délices du Paradis céleste à défaut d'en avoir un sur Terre ! Ces pauvres considéraient les exécutions comme un spectacle gratuit

qui les renforcent dans leur religiosité. C'est ce qui explique l'énorme procession dirigée par l'évêque, Mgr de La Motte, pieds nus, corde au cou, à travers toute la ville pour laver les péchés...

Le décor est planté : une ville fermée à toutes les nouveautés, une lutte de pouvoir entre quelques notables et quelques jeunes nobles plus ou moins fêtards. Et la justice royale peut passer ! Max Gallo décortique avec une précision chirurgicale toutes les étapes de l'accusation, les interrogatoires, les recours, les machinations et l'implication du Parlement de Paris et du Roi pour ne pas gracier le Chevalier. Le Parlement de Paris voulant prouver qu'il ne pouvait tolérer des sacrilèges, et le Roi Louis XV, à la vie dissolue, cherchant la grâce divine...

Tout cela nous démontre l'ignominie du Clergé et de la puissance royale à la veille de la Révolution. À lire pour bien comprendre ce mécanisme qui fit de La Barre un martyr.



La Fédération de l'Essonne sur Internet

Au cours des derniers mois, la LP 91 a complété sa présence sur le net via les réseaux sociaux :

sur Facebook : **LIBRE Pensée 91-Essonne**,
sur X (ex-Twitter) : **libre pensee 91 essonne**,
et en créant son propre site internet

lp91.fr

sur lequel vous pourrez notamment retrouver les archives des revues éditées par la Fédération depuis sa création.

La page trésorerie

Pour adhérer à la LP 91 (montants votés lors du dernier Congrès)

- Adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris abonnement à *La Raison 91*) : 72 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 72 € + 13 € = 85 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 72 € + 15 € = 87 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 72 € + 13 € + 15 € = 100 €

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

J'autorise la Fédération Nationale de la Libre Pensée à traiter informatiquement les données personnelles que je lui transmets

Fait leSignature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :

LP 91 chez Françoise Rousseau, 3 place d'Allemagne 91300 Massy

Adresse courriel de la LP 91 : librepensee91@gmail.com

En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.



Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 15 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Fait leSignature



Assemblée Générale des adhérents de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

préparatoire au Congrès de la Fédération Nationale

et Conférence sur la Laïcité et le financement public de l'enseignement privé

avec **Benoît Schneckenburger**, secrétaire général adjoint de la FNLP

Samedi 29 juin 2024, 14h00

Maison des Associations - Marcoussis

Nom : Prénom :

Adresse :

Je serai présent(e) à l'AG du 29 juin : OUI NON

Je participerai au pot fraternel qui clôturera l'A. G. : OUI NON

Bulletin d'inscription à envoyer à : LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Patrick Boumier, Louis Couturier, André Daudet, Michel Galin, Françoise et Daniel Rousseau, Jean-Fabien Spitz

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr